



[www.sante-environnement-jura.fr](http://www.sante-environnement-jura.fr)

## DES ECONOMIES A LA PELLE POUR LES COMPTES SOCIAUX !

Pour équilibrer le budget, on pourrait, à juste titre, piocher dans les 98 milliards € versés aux actionnaires pour augmenter leur fortune déjà colossale. Mais dans cette période où les tractations vont bon train, pour obtenir l'abstention de tel ou tel sur des considérations uniquement politiciennes, une étude de Santé Publique France, publiée le 29 janvier dernier, apporte des informations intéressantes.

**Cette étude nous montre qu'il serait possible d'économiser 16,7 milliards € par an en améliorant la santé des populations.** Il s'agit de la première étude consacrée à l'évaluation de l'exposition aux particules fines et au dioxyde d'azote. Elle est révélatrice de ce que nous avançons depuis toujours, mieux vaut prévenir que guérir.

Au-delà des conséquences sur la mortalité évaluée en 2021 à 40 000 décès chaque année en France, les résultats de cette étude mettent en évidence un « **fardeau important** » de morbidité avec plusieurs milliers de nouveaux cas de maladies par an. L'étude de Santé Publique France montre qu'une réduction de la pollution de l'air au niveau des recommandations de l'Office Mondial de la Santé (OMS) permettrait d'éviter un grand nombre de cas détaillé ci-après :

1° Par la diminution des concentrations de particules fines

-29 700 nouveaux cas d'asthme chez les enfants de 0 à 17 ans avec une économie pour la collectivité (Sécurité Sociale, patient, Etat) de 3,2 milliards €

-16 400 nouveaux cas de Bronchopneumonie obstructive pour les adultes de 40 ans et plus avec une économie pour la collectivité de 3,3 milliards €

-3 000 nouveaux cas de cancer du poumon chez les adultes de 35 ans et plus avec une économie collective de 318 millions €

-10 700 nouveaux cas de diabète de type 2 chez les adultes de 45 ans et plus avec une économie collective de 1,02 milliards €

-54 600 nouveaux cas d'hypertension artérielle chez les personnes de 18 ans et plus avec 503 millions d'économie pour la collectivité

-6 000 nouveaux cas d'infarctus du myocarde aigu chez les personnes de 35 ans et plus avec 329 millions d'économie pour la collectivité

-7 400 nouveaux cas d'AVC (accidents vasculaires cérébraux) chez les personnes de 35 ans et plus avec une économie de 925 millions € pour la collectivité

2° Par la diminution des concentrations en dioxyde d'azote au niveau des recommandations de l'OMS.

-11 100 nouveaux cas d'asthme chez les enfants de 0 à 17 ans avec une économie de 1,2 milliards €

- 5 600 nouveaux cas d'asthme chez l'adulte de 18 à 39 ans avec une économie de 446 millions €

- 3 200 nouveaux cas de pneumopathies et autres infections aiguës des voies respiratoires inférieures avec une économie de 1,4 milliards € pour la collectivité

Pour évaluer ces coûts Santé Publique

# LA LETTRE

N° 2025 09

11 février 2025

France prend en compte trois composantes :

-Une composante sanitaire avec les dépenses de santé (consultations, médicaments, hospitalisations) supportées par la Sécurité Sociale et les patients au travers des comptes sociaux

- Une composante perte de production correspondant aux ressources perdues par le patient, par son employeur ou par la Sécurité Sociale (salaires, retraites anticipées, arrêts de travail)

- Une composante immatérielle mesurant des pertes de bien être (anxiété, douleur, perte de qualités de vie)

Voilà bien une décision politique à prendre pour diminuer les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote au niveau des recommandations de l'OMS et d'agir en conséquence pour que ces diminutions soient effectives afin d'améliorer la santé de la population et d'équilibrer les comptes sociaux.

A ce stade, nous ne pouvons que recommander à Santé Publique France de faire la même étude sur les coûts sociaux engendrés par les perturbateurs endocriniens et autres pesticides.

Gageons que nous aurions à la fois une amélioration notable de la santé humaine et du vivant ainsi que des économies importantes pour les comptes sociaux.

[actionsantesolidarite@gmail.com](mailto:actionsantesolidarite@gmail.com)

**Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association**